

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/175 du 14/03/1983

DECRET N° _____/MPS.DGTF.DFP.2103.8.17

Portant reclassement et nomination de Monsieur ~~MAFANTIA-TSINDA~~ Lambert Roland, Institututeur de 3^e échelon des cadres de la catégorie D, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979

(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979

(/IS/S : (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo

(/u l'arrêté 2077/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires

(/u le décret 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires

(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires

D.B.

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat

(/u le décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo

(/u le décret n° 67/50/FP-DE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er, § 2 ;

DCF

(/u le décret 67/304/FP-DE du 30.2.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 79/151 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, ~~Chef du Gouvernement~~ ~~et~~ du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat

(/u le décret n° 80/644 du 20.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 20.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement

(/u le décret n° 81/707/SGG du 19.10.81 complétant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat

(/u l'arrêté 8077/MEN.DGAS.DPIL.SF.P1.81 du 17.2.82 portant promotion des Institututeurs et Institutrices des cadres de la catégorie D, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1980 (à 3 ans)

(/u la lettre 1410/MEN.DGAS.DPIL du 19.11.82 du directeur du personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé.

.../...

(/u la demande de l'intéressé en date du 8.11.1982.

D E C R E T :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets 64/165, 67/304 et 61/707 des 22.5.64, 30.9.67 et 19.10.81 susvisés, Monsieur MAYANITH-TSAMBA Lambert Roland, Instituteur de 3^e échelon, indice 700 des cadres de la catégorie D, hiérarchie I des Services Supérieurs (Enseignement), titulaire de la Licence en Sociologie (2^{ème} session 1982) délivrée par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1^{er} échelon, indice 833 Loc = Néant.

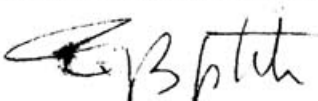
ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1982-1983, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

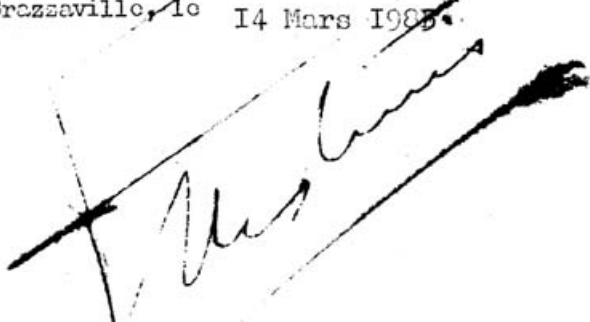
Brazzaville, le 14 Mars 1983.

Pour le Ministre de l'Education Nationale
en Mission,

P/I Le Ministre de la Culture et Arts,
Chargé de la Recherche Scientifique,

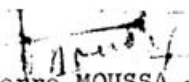

-- J. B. TATI - LOUPARD --

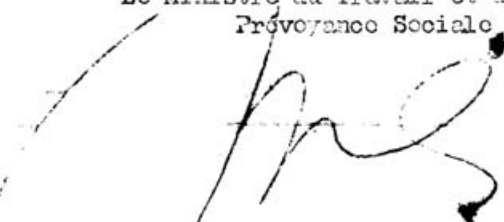
Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,


Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Pour le Ministre des Finances - Mission
en mission,

Le Ministre du Plan


Pierre MOUSSA.-


Bernard GOMBO KEMSIANG.

AMPLIATIONS :

JCRPC	1
DGTFP.DFP	3
DB	3
DCF	1
MEN	3
DPA	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/DC	2./-

